

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3147**

### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Aménagement du territoire et urbanisme option gestion et coordination des projets en développement urbain

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de la Méditerranée (Marseille) Aix-Marseille II, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université d'Aix-Marseille II, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

341 Aménagement du territoire, urbanisme

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel est capable de conduire des projets en développement urbain. Il monte des dossiers, recherche des financements et des partenariats, et aide à la création de TPE (très petites entreprises). Il allie la pratique de l'intervention et de l'accompagnement social à la gestion et au suivi administratif et technique de projets urbains.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ils travaillent indifféremment dans une association, une collectivité publique (conseil général, syndicat intercommunal), un office HLM, une agence d'urbanisme ou une entreprise.

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- Techniciens cadres intermédiaires dans les métiers des politiques de la ville
- Chargé de mission

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes:

- Cadres théoriques : action publique locale ; management des organisations ; théorie de l'espace urbain ; économie publique, sociale et territoriale
- Méthodologie de projet : démarche de projet ; techniques de gestion de projet : financement, communication, document et représentations, évaluation
- Domaines d'application : politiques publiques ; environnement ; aménagement et développement local ; emploi et solidarité ; démocratie et gouvernances locales

### Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

OUI NON

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

#### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

<http://www.mediterranee.univ-mrs.fr/>

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**